

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité de parents

Compte rendu de la séance ordinaire du comité de parents de la Commission scolaire
de Saint-Hyacinthe, tenue le 6 juin 2018, à 19 h,
au siège social de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe,
2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe.

Sont présentes ou présents, mesdames et messieurs :

Aux Quatre-Vents	Josiane Marchand, <i>substitut</i>
Bois-Joli—Sacré-Cœur	Sophie Croteau
Casavant	Annick Corbeil
Comité EHDAA	Josée Gauthier
De la Croisée	Kelly Huard
Des Passereaux	Jean-François Chaput
La Présentation	Caroline Désormeaux
Larocque	Sonia Morel
Notre-Dame	Marie-Josée Continelli
Polyvalente Hyacinthe-Delorme	Emmanuelle Bagg, <i>substitut</i>
Polyvalente Robert-Quimet	Caroline Rioux
	Catherine Toutant, <i>substitut</i>
Roger-LaBrèque	Catherine Toutant
Sacré-Cœur	Marilyn Perreault-Larochelle
Saint-Damase	Mélanie Laviolette
Saint-Jean-Baptiste	Dominic Châtelain
Saint-Nazaire	Pascale Larochelle
Sainte-Rosalie	Yannick Fortin
Saint-Sacrement	Catherine Bazinet, <i>substitut</i>
Saint-Thomas-d'Aquin	Martin Demers

Avait avisé de son absence, madame :

Aux Quatre-Vents	Virginie Leblanc
Saint-Joseph-Spénard	Sandra Desmarais
Saint-Pierre	Sara Bibeau

Sont absentes ou absents, mesdames et monsieur :

Assomption	Lucie Laperrière
De la Rocade	Nadège Amyot-Marquette
Des Moissons	Nathalie Comeau
Douville	Eve-Marie Jodoin
Fadette	Pascale Deslandes
Henri-Bachand	Mélissa Ménard
Lafontaine	Diane Lépine
Notre-Dame-de-la-Paix	Maxime Lajoie
Plein-Soleil	Frédéric Séguin
Polyvalente Hyacinthe-Delorme	Simon Labbé
René-Saint-Pierre	Marie-Élaine Chicoine
Roméo-Forbes	Daniel Fontaine
Saint-André	Jacinte Beauregard
Saint-Charles-Garnier	Véronique Héon
Saint-Sacrement	Sara Benaboud

École n'ayant aucun représentant :

Au Cœur-des-Monts	Saint-Hugues/Saint-Marcel	Raymond
-------------------	---------------------------	---------

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité de parents

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 03, monsieur Dominic Châtelain, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. L'adoption de ce dernier est proposée par madame Mélanie Laviolette et secondée par madame Sonia Morel.

3. Détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2018-2019

Madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente la détermination des services éducatifs pour l'année 2018-2019.

Pour ce qui est de la localisation des classes spécialisées, elle sera presque identique à celle de l'année 2017-2018, mais il y aura une nouvelle classe ESI au primaire à ajouter. Les deux écoles qui offrent présentement ce type de classe sont à pleine capacité, on doit donc choisir une nouvelle école pour accueillir cette classe. Pour ce faire, on doit analyser la géolocalisation, car la question du transport est à prendre en compte aussi. Il est donc proposé, après analyse complète, de localiser cette nouvelle classe à l'école Assomption où il y a déjà 5 classes de communication et où il n'y a aucune problématique au niveau du transport.

Le président, Dominic Châtelain demande si la MRC d'Acton a été considérée comme possibilité, M^{me} St-Germain confirme que oui.

Madame Continelli demande s'il serait possible de voir des chiffres afin de constater le pourcentage de jeunes qui doivent sortir à l'extérieur de la MRC d'Acton pour obtenir des services. Madame St-Germain propose alors de dresser un portrait au début de l'année 2018-2019, après le 30 septembre, afin d'illustrer la réalité.

La localisation des classes spécialisées pour les écoles secondaires est identique à l'année 2017-2018, cependant il y a un petit changement au niveau des groupes. Madame Emmanuelle Bagg demande si le ratio d'élèves pour ces classes spécialisées est le même que pour les classes régulières et madame St-Germain confirme que non, qu'il est adapté selon les cas. Il y aura deux classes supplémentaires ESI à la PHD pour l'année 2018-2019, une nouvelle classe COM/FMS à la PRO et on conservera deux classes FMS finalement à la PRO.

Période de questions

Monsieur Yannick Fortin demande si le fait d'ouvrir des classes engendrera un problème de manque de main-d'œuvre et madame St-Germain l'assure que non.

Un avis est à faire pour le 12 juin. Le conseil demande d'ajouter la portion de la MRC d'Acton à l'avis de l'an dernier.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Comité de parents

4. Direction des services de garde

À la suite de la demande du comité de parents lors de la dernière assemblée, Karina St-Germain éclaircit la question des services de garde. Le comité se demande si l'on pourrait avoir une uniformité du côté de la gestion des services de garde. Madame St-Germain suggère de se référer au cadre organisationnel du MELS.

Les responsables des services de garde ont des règles à suivre, certains points sont dictés par la Commission scolaire, mais peuvent s'ajuster selon les demandes dans leur école et d'autres sont dictées par le MELS. La direction de l'école est responsable du service de garde de son école. Elle doit s'assurer de la qualité des services offerts en fonction des ressources disponibles, veiller à l'application de la planification des activités, coordonner les ressources humaines, matérielles et financières des services de garde et favoriser l'intégration des services de garde à la vie à l'école en définissant les conditions facilitant la communication avec l'équipe du service de garde, avec le personnel enseignant et avec les parents.

Si cependant il y a mésentente entre la direction et la responsable du service de garde, on doit suivre la procédure, car elle fait partie du personnel syndiqué et on doit respecter les procédures. Madame St-Germain souligne toutefois que la technicienne en service de garde n'est pas une directrice et que seule la direction de l'école a le pouvoir de gérer.

Madame Marie-Josée Continelli suggère de se servir du « comité de parents utilisateurs » pour proposer des idées ou offrir des solutions. Ce comité doit être nommé au CE de chaque école.

Madame Sophie Croteau demande si les techniciennes ont des formations obligatoires chaque année et madame St-Germain mentionne qu'elles ont des formations suggérées, mais pas obligatoires. Madame Croteau demande également pourquoi il n'y a pas de roulement obligatoire du côté des techniciennes et madame St-Germain répond que selon le syndicat, cela fonctionne par ancienneté.

Le président suggère aux membres de demander une rencontre personnelle avec la direction de leur école simplement pour apporter leurs points qui touchent le personnel-école et qui ne peuvent être discutés au conseil d'établissement devant eux.

Monsieur Martin Demers demande à madame St-Germain combien de personnes sont nécessaires afin de changer les règles d'un service de garde, par exemple les heures d'ouverture. Elle lui répond en fait qu'il faut évaluer les impacts financiers que cela procure et que le service de garde doit absolument être en mesure de s'autosuffire.

5. Suivi de l'avis sur les cellulaires

Pour donner suite à l'avis déposé, monsieur Richard Flibotte a répondu au comité de parents. Le président fait la lecture de la réponse à l'assemblée. En résumé, chaque école est responsable de l'application du règlement concernant les cellulaires individuellement, car il serait impossible de faire un règlement général pour toute la Commission scolaire.

6. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2018

L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Marie-Josée Continelli et secondée par Marilyn Perreault-Larochelle.

7. Parole au public

Pas de public.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Comité de parents

8. Période de discussion, d'échanges et d'informations

8.1 Rencontre de la présidente des directions d'établissements

Le président a rencontré la présidente des directions d'établissements. La question de la fête des bénévoles a été abordée, étant donné que des écoles font déjà des remerciements aux bénévoles, ils se questionnaient sur la raison de faire une fête en plus. La directrice suggère de créer un comité regroupant quelques membres des directions d'établissement et quelques membres du comité de parents afin d'échanger sur la pertinence de la fête des bénévoles et la formule à aborder si c'est le cas. Madame Marie-Josée Continelli demande si possible de conserver le même budget déjà octroyé, on lui répond qu'effectivement il est possible de le reconduire en novembre.

Madame Pascale Larochelle mentionne avoir apporté le point à son CÉ et que sa direction a mentionné qu'elle n'a jamais entendu que l'annulation de la soirée des bénévoles venait d'un choix des directions, d'autres membres appuient le point, car c'est la même chose dans d'autres écoles.

Monsieur Dominic Châtelain va communiquer de nouveau avec la présidente des directions d'établissements et lui mentionner l'intérêt commun du comité de parent à former un comité avec les directions pour la soirée des bénévoles (avec les nouveaux membres, après l'élection d'octobre). On suggère de revoir la formule de la soirée pour rendre cela plus convivial.

9. Adoption de l'inscription de la procédure de sélection des membres du CCEHDDAA au document de régie interne

Le mois dernier le formulaire de sélection a été présenté, les membres du comité ont alors suggéré d'ajouter un point dans le document de régie interne, ce qui a été fait. Le président fait la lecture du point ajouté.

M^{me} Pascale Larochelle souligne une erreur à la deuxième ligne : CCHEDAA. Une correction sera donc apportée.

M^{me} Annick Corbeil mentionne que les critères de sélection ne sont pas mentionnés au dernier PV du 2 mai 2018, le comité demande donc de faire l'ajout et propose l'adoption en septembre.

Voici l'ajout fait au procès-verbal du 2 mai 2018 :

7.1 Présentation des critères de sélection

Le comité est élu par le comité de parents selon la loi. Suite aux rencontres du comité, le 18 avril les membres ont précisé les critères de sélection et produit les formulaires.

Monsieur Dominic Châtelain présente les critères :

- *Être motivé;*
- *Envie de partager des connaissances;*
- *Capacité de travailler en équipe;*
- *Le candidat doit être disponible 1X / mois;*
- *Le PI de l'enfant doit être actif;*
- *Avoir des parents d'élève autant du primaire que du secondaire selon la qualité des candidatures reçues;*
- *Autant que possible, il faut avoir des membres provenant d'écoles différentes.*

Monsieur Yannick Fortin propose l'adoption et madame Annick Corbeil seconde.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité de parents

10. Retour sur les différents comités

10.1 CCEHDAA

À la dernière rencontre, le comité se demandait comment faire pour se faire connaître davantage et il a été convenu que chacun devra faire son bout de chemin cet été et en parler individuellement.

Le comité se demandait comment étaient octroyés les portables aux élèves en difficulté et ils ont eu une explication par rapport au financement par madame Sylvie Girard, directrice des ressources financières.

10.2 FCPQ

Madame Marie-Josée Continelli mentionne qu'ils reviennent de Rivière-du-Loup, ils ont assisté à une rencontre sur les projets éducatifs, ils étaient environ 300 parents qui assistaient à la conférence. Madame Continelli mentionne qu'ils vont tenter de façonner une petite formation pour le comité de parents afin de les mettre au parfum des informations reçues lors de la rencontre. Monsieur Yannick Fortin va envoyer un lien pour le guide no. 4 qui facilitera l'organisation du projet éducatif. On mentionne aussi que monsieur Daniel Camirand a aussi participé à la formation.

10.3 Transport

Madame Sophie Croteau mentionne qu'il a été question des statistiques sur la discipline pour le mois de juin 2018 et qu'il y aurait eu six rapports de plus que l'année dernière à pareille date. Ils ont aussi fait un retour sur « Adresse Québec », et qu'il n'y a pas beaucoup de cas touchés ici dans la région. Pour ce qui est de la fermeture de la rue St-Pierre, les travaux sont repoussés aux deux dernières semaines du mois d'août et que cela ne touche que 15 élèves. On annonce aussi qu'il y aura des GPS dans tous les autobus prochainement.

10.4 Violence

Pas de représentant.

11. Trésorerie

Madame Emmanuelle Bagg demande les derniers reçus de frais de garde, car ceux-ci doivent être transmis pour le 30 juin, au plus tard.

12. Rapport des commissaires représentants le comité de parents

Madame Annick Corbeil mentionne la nomination du responsable de la sécurité de l'information, monsieur Gaétan Dion.

Elle mentionne quelques adoptions qui ont eu lieu, entre autres celle du plan d'effectifs de la structure administrative, celle du PEVR et celle des objectifs et critères de répartition des ressources financières.

Quelques contrats ont aussi été octroyés, soit celui pour la phase 2 du stationnement à l'EPSH et celui pour la réfection de la fondation de l'école au Cœur-des-Monts.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité de parents

Elle mentionne aussi qu'une action collective est en cour pour des frais chargés en trop aux parents, ceci représente 2 millions de dollars qui seront remboursés. Madame Emmanuelle Bagg demande s'il y aura des coupures à prévoir dû à ce remboursement aux parents et madame Corbeil mentionne que non, car la commission scolaire a le droit d'accéder exceptionnellement à la totalité des surplus qu'elle détient et s'il n'y en a pas assez, ils ont la possibilité d'aller en déficit. Ce sera un montant fixe par enfant qui sera remis aux parents. La commission scolaire a engagé une firme d'avocats pour passer au travers de toutes les factures afin d'éviter toute autre erreur.

On mentionne aussi qu'une discussion de la procédure à distance est en cours, c'est-à-dire que si un commissaire ne peut se déplacer pour les rencontres, il peut le faire de chez lui, il est donc présent virtuellement et si huis clos, on ferme la ligne et il sera réadmis après.

Le code d'éthique des commissaires sera reporté à l'automne.

L'élection des commissaires est reportée jusqu'en novembre 2020.

13. Correspondance

Aucun point.

14. Levée de séance

À 21 h 14, monsieur Jean-François Chaput, secondé par madame Marylin Perreault-Larochelle, propose la levée de la séance.

TOUTES DISCUSSIONS ET TOUS LES AVIS DONNÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS DOIVENT L'ÊTRE DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE.

Dominic Châtelain

Président

Stéphanie Forget

Secrétaire